

BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

*Jusqu'au 31 mai 2023, toutes les entreprises assujetties doivent s'acquitter du versement du solde de 13% de leur taxe d'apprentissage directement auprès de l'établissement de formation de leur choix.
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage*

Entreprise assujettie

Raison sociale
N° SIRET
Adresse
Code postal / Ville

Etablissement de formation bénéficiaire

LYCEE POLYVALENT CLEMENT ADER
Code UAI 0772342C
76 rue Georges Clémenceau
77220 TOURNAN EN BRIE

Interlocuteur Taxe d'apprentissage

Nom - prénom
Fonction
☎
@

Nom - prénom	Claire FAUCONNIER
Fonction	Adjoint gestionnaire
☎	01 64 07 20 18
@	int.0772342c@ac-creteil.fr

Montant versé au profit du lycée Clément Ader€

Modalités de versement

Par virement

IBAN FR76 1007 1770 0000 0010 0202 686
BIC TRPUFRP1
Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Retourner le bordereau par email à l'adresse :

Int.0772342c@ac-creteil.fr

Par chèque n°.....

A l'ordre de « agent comptable du lycée Clément Ader »

Retourner le bordereau par courrier à l'adresse :

Agent comptable du lycée Clément Ader
76 rue Georges Clémenceau
77220 TOURNAN EN BRIE

Dès réception de votre versement et du bordereau complété, nous vous adresserons votre reçu libératoire.